



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/380/Corr.1
11 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 83 de l'ordre du jour

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Page 38, paragraphe 186

a) Après l'alinéa 1 c) ajouter

d) Les cas prévoyant des rachats de créances par des entités privées et des paiements en monnaie nationale indexée devraient recevoir une attention particulière.

b) L'alinéa 2 a) doit se lire comme suit

a) Conversion de la dette publique bilatérale, concessionnelle et non concessionnelle, en crédits à 30 ans, à des conditions très libérales, en utilisant les paiements d'intérêts pour créer des fonds fiduciaires en monnaie nationale destinés aux mêmes objectifs qu'à l'alinéa b) du paragraphe 1 ci-dessus;

2. Page 39

a) Avant la dernière phrase de l'alinéa 2 b) ajouter

Des mesures analogues devraient être appliquées en ce qui concerne les autres formes de crédit privé.

b) Le paragraphe 5 doit se lire comme suit

5. Utilisation de nouveaux instruments financiers dans tous les pays, notamment les formules "construire, transférer, exploiter" et "construire, posséder, exploiter" (voir par. 137 ci-dessus) et les obligations indexées sur les prix des produits, à étayer par des garanties d'assurance.